

N° Commission Paritaire 2005 D 73

LES MINUTES DU SENAT :

"SEANCE DU 28 OCTOBRE 1986"

Sommaire:

- 1/ Communiqué de campagne Nº 2
- 2/ Extrait des "minutes" du Sénat
- 3/ La position du Conseil Economique et Social
- 4/ Le Bureau National de l'UNEF ID en campagne pour la préparation des Etats Généraux
- 5/ Les postes au CAPES et à l'Agrégation



UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (Décret du 16 Mai 1929)

ONT ETE CREES PAR L'U.N.E.F. OU REALISES SUR SON INITIATIVE :

LES OFFICES CENTRAUX D'ETUDES

LE CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES

L'OFFICE DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

L'OFFICE DU TOURISME UNIVERSITAIRE

LA FONDATION SANATORIUM DES ETUDIANTS DE FRANCE

LA MEDECINE PREVENTIVE UNIVERSITAIRE

LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUES

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

LA MUTUELLE NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE L'ETUDIANT DE FRANCE

U.N.E.F. INFORMATIONS UNIVERSITE CLUB

COMMUNIQUE DE CAMPAGNE Nº 2

8 POSITIONS ANTI-ETUDIANTES

BUREAU INTERUNIVERSITAIRE DE STATISTIQUES ET DE PREVISION

FEDERATION DES ETUDIANTS DE PARIS

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ETUDIANTS

CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE DES ETUDIANTS DE FRANCE

LES MAISONS DE L'ETUDIANT

CENTRE D'ETUDES ET DE SERVICES UNIVERSITAIRES

ASSOCIATION DE L'INFORMATIQUE ETUDIANTE MICRO-INFO CLUB ETUDIANT

LE GUIDE DU BACHELIER

LES MAISONS DE L'INFORMATIQUE

SERVICE TELETEL . UNEF ID .

- 1) M. Devaquet, Ministre et M. Seramy, rapporteur au Sênat refusent de rappeler le principe de Service Public de l'Enseignement Supérieur.
- 2) M. Seramy refuse de mentionner dans la loi le CNESER et toutes les grandes instances consultatives.
- 3) Désormais, le Conseil d'Administration ne pourra plus organiser les formations que sur proposition du Conseil Scientifique où ne siègent que 10% d'étudiants de 3ème cycle, mais 30% de personnalités extérieures... Ainsi, seul le Conseil Scientifique pourra faire des propositions sur les 1ers et 2nds cycles (modalités d'examen, contenu,...)
- 4) Seuls les professeurs pourront désigner les personnalités extérieures siègeant dans les deux conseils.
- 5) M. Devaquet refuse de prendre en compte un amendement qui garantissait le libre passage d'une formation à une autre ("passerelles").

6) Les droits d'inscription:

Le Sénat a adopté un amendement fixant une fourchette de 1 à 2. Ce qui signifie que pour la rentrée prochaine, les droits d'inscription varieraient entre 550 F et plus de 1 000 F. Avec la Sécurité Sociale et la Mutuelle, il faudrait payer aux environs de 2 500 F pour avoir le droit d'étudier.

De plus, si un étudiant suit un double cursus dans deux Universités différentes, il n'y aura plus de convention inter-universités, qui lui permettrait de payer moins de droits d'inscription dans la 2ème Université.

- 7) Le Sénat refuse des amendements faisant référence à l'aide sociale aux étudiants.
- 8) La loi ne garantit plus aux Associations Etudiantes les moyens de se réunir.

BUREAU NATIONAL : 46, rue Albert-Thomas - 75010 PARIS TELEPHONE : 16 (1) 42.05.95.59 - SERVICE TELETEL : 36.15.91.77 - Code : UNEFID

OU L'ON PARLE DE L'UNEF ID AU SENAT A PROPOS DES DROITS D'INSCRIPTION

M. LE PRÉSIDENT. — Amendement n° 114, présenté par MM. Autain, Mélenchon et les membres du groupe socialiste.

Rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article :

Ils perçoivent des droits d'inscription fixés annuellement par décret.

(sénateur P.S.)

M. MÉLENCHON. — La question délicate des droits d'inscription peut être abordée avec plus de décontraction qu'au début de ce débat. M. le Ministre a dit, dans son exposé introductif, que les droits d'inscription seraient fixés par décret; mais ce n'est pas dit dans la loi. Notre amendement répare cet oubli.

Cette précision est importante car le risque existe de voir s'ériger, par la fixation différenciée, de véritables barrières par l'argent. Nous préférons mettre les points sur les i. L'UN.E.F. indépendante et démocratique, syndicat d'étudiants largement représentatif... (On rit à droite.)

" (sinakur RPR) M. GOUTEYRON. — Ça se discute!

M. DELFAU. — Elle vaut bien l'U.N.I.!

M. MÉLENCHON. — ... nous a adressé une note, dans laquelle il est précisé que le ministère a intenté un recours contre une décision illégale d'augmentation des droits, à la suite de quoi l'université concernée a été contrainte de rembourser les étudiants. Le Monde comme Libération s'en sont faits l'écho. Le risque de dérive existe bel et bien.

Nous souhaitons que l'égalité des droits et des chances soit maintenue; les droits d'inscription doivent être les mêmes pour la même formation. Nous aurions été rassurés si une mention quelconque était faite à propos des œuvres sociales, mais ce n'est pas le cas. Tel est le sens de notre amendement.

LA REPONSE DE SERAMY ET DE DEVAQUET EN

FAVEUR DE LA FOURCHETTE

M. SÉRAMY, rapporteur. — Par cet amendement, la commission souhaite accorder une plus grande autonomie aux établissements en leur permettant, dans certaines limites, de fixer eux-mêmes les droits d'inscription. — ces derniers ne pouvant couvrir que les services annexes, et non l'enseignement qui est financé par l'État. Afin que cette mesure ne soit pas source de difficultés pour les étudiants aux revenus modestes, la Commission précise que les boursiers seront exonérés, et que les universités pourront elles-mêmes accorder des bourses.

Notre objectif n'est pas de provoquer une hausse des droits d'inscription, mais de donner, concrètement, un surplus d'autonomie aux établissements. En tout état de cause, le ministre garde la maîtrise du dispositif, en fixant le montant minimum — et donc, aussi, le maximum. Il s'est d'ailleurs engagé à maintenir ces droits dans des limites modestes, aussi longtemps que le système des bourses ne sera pas amélioré. Il n'y a donc aucun risque de dérapage.

La Commission propose une fourchette de une à trois fois le montant minimum. Le Gouvernement préfère de une à deux fois, Mais ce n'est pas le coefficient qui est important, c'est le chiffre de base : 60 égale deux fois trente ou trois fois vingt... Nous ne serons donc pas intransigeants. M. DEVAQUET, ministre delégué. — Je me contenterai d'une remarque à propos de l'amendement de M. le Rapporteur. Le Gouvernement souhaite que les droits d'inscription restent décents et que la marge de manœuvre des universités n'apporte que des tempéraments au principe du libre accès des étudiants. Dans la mesure oû le système des bourses est actuellement peu développé, des droits d'inscription trop élévés pourraient empêcher les étudiants issus de milieux modestes d'entrer à l'université, ce que personne ne souhaite. M. le Rapporteur a indiqué, pour défendre sa proposition de fourchette, que 600 francs pouvaient correspondre à deux fois 300 francs ou trois fois 200 francs. Mais dans le système qu'il propose la limite supérieure augmente beaucoup plus rapidement, et l'on passe vite à 900 et 1 200 francs. Je préférerais donc une multiplication par deux seulement des droits d'inscription.

Cela dit, le Gouvernement est favorable aux amendements n° 19, 20 et 21 et donne un avis défavorable aux autres.

QUAND UN SENATEUR DE DROITE APPORTE
DE "L'EAU AU MOULIN" DE NOS INQUIETUDES

(somtor de doste)

M. DELANEAU. — Comme vous, Monsieur Sérusolat, je fais confiance à M. le Ministre pour fixer des droits modérés; la Commission a accepté de n'autoriser que le doublement du montant de base. Mais je m'interroge sur les procès d'intention que vous faites aux futurs ministres de l'enseignement supérieur. Vous dites que optre amendement apporte de meilleures garanties. Mais quelles garanties apportez-vous puisque ces mofitants seraient fixès par décret annuellement? (M. le président de la Commission approuve.) Si le futur ministre est aussi mauvais que vous le dites, qu'estace qui l'empêchera de fixer des útoits élenés?

L'AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lors de l'ouverture du débat au Sénat, M. MAUDIRAUD (CGC) a présenté la position du Conseil Economique et Social.

Cinq points ont particulièrement retenu notre attention :

- 1) le CES s'interroge sur l'opportunité de mettre sans cesse en chantier de nouvelles structures.
- 2) le CES regrette que les missions de Service Public de l'Enseignement Supérieur ne soient pas suffisamment affirmées.
- 3) le CES craint qu'il y ait une trop grande inter-dépendance du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration et souhaite que le CA puisse prendre seul plus de décisions.
- 4) le CES demande le maintien du Comité National d'Evaluation de Laurent Schwartz.
- 5) Si le CES se déclare d'accord avec la procédure de l'accréditation nationale, il demande que chaque cycle de formation, et surtout le premier, <u>délivre un diplôme reconnu</u>, pour assurer une réelle insertion professionnelle <u>des jeunes</u>.

De même, tout titulaire d'un diplôme national de premier cycle devrait pouvoir accéder en second cycle



UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (Décret du 16 Mai 1929)

ONT ETE CREES PAR L'U.N.E.F. OU REALISES SUR SON INITIATIVE :

LES OFFICES CENTRAUX

LE CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES

L'OFFICE DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

L'OFFICE DU TOURISME UNIVERSITAIRE

LA FONDATION SANATORIUM DES ETUDIANTS DE FRANCE

LA MEDECINE PREVENTIVE UNIVERSITAIRE

LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUES LA SECURITE SOCIALE

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE LA MUTUELLE NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE L'ETIDIANT DE FRANCE

L'ETUDIANT DE FRANCE U.N.E.F. INFORMATIONS UNIVERSITE CLUB COMMUNIQUE:

LE BUREAU NATIONAL DE L'UNEF ID EN CAMPAGNE

POUR LA PREPARATION DES ETATS GENERAUX ETUDIANTS

LE 22 NOVEMBRE A PARIS

BUREAU INTERUNIVERSITAIRE DE STATISTIQUES ET DE PREVISION

FEDERATION DES ETUDIANTS
DE PARIS

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ETUDIANTS

CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE DES ETUDIANTS DE FRANCE

DE FRANCE LES MAISONS DE L'ETUDIANT

CENTRE D'ETUDES ET DE SERVICES UNIVERSITAIRES

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATIQUE ETUDIANTE MICRO-INFO CLUB ETUDIANT

LE GUIDE DU BACHELIER
LES MAISONS
DE L'INFORMATIQUE

SERVICE TELETEL . UNEF ID .

- 1) Le Bureau National a demandé des entrevues :
 - aux groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat.
 - au rapporteur du projet à l'Assemblée Nationale,
- au Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. Devaquet,
 - à la Fédération de l'Education Nationale,
 - à la CGT-FO
 - aux Fédérations de Parents d'Elèves (FCPE, PEEP),
 - à la Conférence des Présidents d'Université.
- 2) Le Bureau National a invité aux Etats Généraux :
- Hubert COUDANNE, premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université,
- les Présidents et anciens Présidents d'Université qui sont signataires de l'appel paru dans la presse.
- 3) <u>L'appel des élus étudiants sera publié dans le supplément "Campus" du journal "Le Monde", le 17 novembre.</u>

Lors des Etats Généraux, l'UNEF ID fera le compte-rendu de l'ensemble des entrevues et des prises de position.

Mais le 22 novembre sera surtout la centralisation nationale -par la voix des représentants étudiants élus dans les Universités de toute la France-de l'état de la mobilisation dans les campus.

D'ores et déjà à Clermont-Ferrand, au lendemain de la grève du 21 octobre, les étudiants de l'IUT -alertés sur le projet Devaquet- se sont mis en grève le vendredi 24 octobre. En effet, ils estiment, à juste titre, qu'il leur sera interdit d'accéder en licence (ce qui est déjà particulièrement difficile). Une manifestation regroupant 1 000 étudiants de l'IUT et des deux Universités de Clermont a eu lieu derrière une banderolle de l'UNEF ID, le mardi après-midi.



UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTSIDE FRANCE INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (Décret du 16 Mai 1929)

ONT ETE CREES PAR L'U.N.E.F. SUR SON INITIATIVE :

LES OFFICES CENTRAUX D'ETUDES

LE CENTRE NATIONAL DES CEUVRES

L'OFFICE DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

L'OFFICE DU TOURISME UNIVERSITAIRE

LA FONDATION SANATORIUM DES ETUDIANTS DE FRANCE

LA MEDECINE PREVENTIVE UNIVERSITAIRE

LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUES

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

UNIVERSITE CLUB

LA MUTUELLE NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE L'ETUDIANT DE FRANCE HINEE INFORMATIONS

DE STATISTIQUES ET DE PREVISION FEDERATION DES ETUDIANTS DE PARIS ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ETUDIANTS

BUREAU INTERUNIVERSITAIRE

CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE DES ETUDIANTS DE FRANCE

LES MAISONS DE L'ETUDIANT

CENTRE D'ETUDES ET DE SERVICES UNIVERSITAIRES

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATIQUE ETUDIANTE MICRO-INFO CLUB ETUDIANT LE GUIDE DU BACHELIER

LES MAISONS DE L'INFORMATIQUE SERVICE TELETEL . UNEF ID .

COMMUNIQUE DU BUREAU NATIONAL DE L'UNEF ID

Le bureau National de l'UNEF ID vient de prendre connaissance de deux arrêtés datés du 17 octobre 1986 et publiés au Journal Officiel du 22 octobre 1986, fixant le nombre de rostes à mettre au concours de recrutement du CAPES et de l'Agrégation pour la session de 1987.

Nous publions ces chiffres (voir en annexe).

Le Bureau National de l'UNEF ID se félicite de la publication dès le mois d'octobre de ces arrêtés, permettant ainsi aux étudiants de savoir, tôt dans l'armée universitaire, le nombre de postes attribués au concours qu'ils préparent, et de l'augmentation sensible du nombre de postes ouverts.

BUREAU NATIONAL: 46, rue Albert-Thomas - 75010 PARIS TELEPHONE : 16 (1) 42.05.95.59 - SERVICE TELETEL : 36.15.91.77 - Code : UNEFID

AGREGATION

	1985	1986	1987
Philosophie	47	47	60
Lettres classiques	71	7 5	95
Grammaire	13	13	13
Lettres modernes	72	85	120
Histoire	67	<i>75</i>	95
Géographie	33	33	42
* Allemand	52	55	70
Anglais	116	121	156
Espagnol	33	<i>35</i>	45
Italien	11	12	10
Russe	2	3	2
Arabe	1	1	5
Polonais	1	1	1
Hébreu	1	1	1
Portugais	5	6	5
Langue et culture japonaise			1
Mathématiques	180	180	230
Sciences Physiques			
Option physique	95	92	117
Option chimie	30	33	42
Option physique appliquée	38	38	48
Sciences naturelles	<i>75</i>	85	110
Biochimie génie biologique	16	16	20
Soieseal Resistos	23	25	32
Economie et gestion	100	100	127
Mécanique	87	80	101
Génie mécanique	85	80	101
Génie électrique	73	73	91
Génie civil	37	37	47
Education musicale et chant choral	58	35	44
Arts plastiques	46	30	37
Education phys. et sportive	25	25	32
	1500	1500	1900

	1985	1986	1987	
			Externe	Interne
Philosophie	110	90	70	40
Lettres classiques	430	430	490	49
Lettres modernes	765	935	944	<i>570</i>
Histoire-Géographie	740	700	780	385
Langues vivantes:				
Allemand	100	100	80	103
Anglais	<i>750</i>	75 <i>0</i>	700	290
Arabe	23	23	<i>15</i>	4
Chinois	1	1	1	2
Espagnol	180	180	160	88
Hebreu	1	1	1 .	2
Italien	20	20	15	27
Portugais	20	20	12	5
Russe	5	5	3	6
Mathématiques	<i>850</i>	840	935	243
Sciences physique	695	590	728	276
Sciences naturelles	250	<i>150</i>	100	147
Sciences Economiques et				
Sociales	100	100	85	22
Education Musicale et				
Chant Choral	280	280	280	24
Dessin et arts plastiques	150	150	130	99
Breton		5	3	
			5532	2382

P.S: Seul le concours externe est ouvert aux étudiants.

SECTIONS ET OPTIONS	CONCOURS	
SECTIONS ET OFFICIAS	Premier	Second
Section Gánie mécanique: - option a: construction - option b: productique - option c: maintenance	70 185 , 20	50 115 20

SECTIONS ET OPTIONS	CONCOURS	
is	Pramitir, (4±44.041)	Second
		`
Section Génie civil :		
- option a: structures et ouvrages	30	20
- option b: équipements et énergie	5.	5
Section Génie industriel : - option a: bois		
- option a: bois	5	15
- option b: structures métalliques		15
- option o: plastiques et composites	10	5
	IU	20
Section Génie électrique :	7 *	
- option at electronique et automatique	150 130	40 40
- option c: informatique et télématique	20	20
Section Industries graphiques		3
Section Sciences et techniques médico-	-	
sociales at tacimques medico-	10	10
Section Technologies de la vie familiale et		, ,,
3001819	10	10
Section Génie biologique	10	10
Section Technologie:	,,,	
- option at construction mécanique	85	20
- option bi construction électrique	25 25	20 20
- option or gestion	90	20
Saction Economie et gestion:		
- option a: économie et gestion administra-		
t.va	100	30
- option bit économie et gestion comptable		
at financiára	130	45
- option a: économia at gastion commerciala	15	15
Saction Bureautique et communication admi-		
nistrativa	10	30
Section informatique et gestion	50	10
Saction Môteraria tourisma :		
- option at techniques culinaires	10	20
- option b: techniques de service d'accueil	-	
Section Arts appliqués à la création indus- trielle, artisanale et du cadre de via	10	10
Total	1 258	618
Total général	1 878	